

RAPPORT N° 01/5-117
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS
(Attaché territorial/Direction des Ressources Humaines)

La Ville doit pourvoir le poste de Responsable de formation à la Direction des Ressources Humaines en raison de sa prochaine vacance.

Sous l'autorité du Directeur de service, les missions à effectuer seront :

- Encadrement d'une équipe (2 agents)
- Analyse des besoins en formation des agents en regard des fonctionnements et évolutions des services et des projets professionnels individuels ;
- Information, conseil et accompagnement auprès des responsables de service et des agents pour la définition des objectifs de formation ;
- Information des personnels sur les droits et conditions d'accès à la formation individuelle et professionnelle ;
- Participation à la réalisation du plan de formation ;
- Construction des référentiels de formation ;
- Elaboration des dispositifs de formation : cahier des charges, choix des prestataires, logistique ;
- Evaluation de l'impact des dispositifs de formation ;
- Bilan annuel qualitatif et quantitatif des actions de formation engagées ;
- Gestion du budget du secteur formation.

Les connaissances requises sont les suivantes :

- Esprit d'analyse et de synthèse
- Organisation, rigueur et méthode,
- Expérience dans des fonctions similaires souhaitées
- Capacité à élaborer et évaluer des dispositifs de formation
- Capacité d'encadrement, qualités relationnelles et sens de l'écoute
- Qualités rédactionnelles.

Le recrutement s'effectuera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux par voie statutaire.

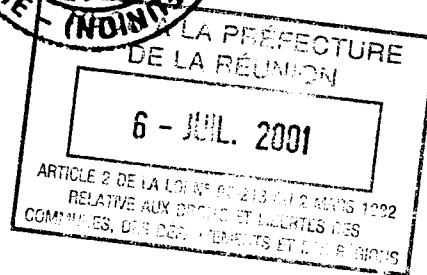
Toutefois, en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir ces fonctions, faute de candidature ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le niveau de recrutement est fixé au minimum à baccalauréat + 3 années d'études supérieures. Le niveau de rémunération sera fixé entre 14 932,28 FR et 27 699,87 FR brut mensuel en fonction de l'expérience du candidat retenu. Cette rémunération suivra l'évolution des rémunérations de la fonction publique. L'intéressé pourra éventuellement percevoir le régime indemnitaire des attachés territoriaux dans les conditions prévues par la délibération du conseil municipal fixant le régime indemnitaire du personnel.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**



DELIBERATION N° 01/5-117
du conseil municipal
en séance du mardi 26 juin 2001

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTE
(Attaché territorial/Direction des Ressources Humaines)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements, et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport n° 01/5-117 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création à l'effectif communal d'un poste d'Attaché territorial à la Direction des Ressources Humaines.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le **04 JUL. 2001**

POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL

